

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**D'AIRE-LA-VILLE DU 12 MAI 2026**

**SÉANCE OUVERTE À 20 H 00**

**Présent-e-s**

M. Jonathan CHRISTIN, Président

Mmes Aurélie DUPERRIER, Nathalie HENRIOD, Elena MANZI RODRIGUES, Véronique MOULLET-BOUCHARDY, Théa OBERSON, Sarah PECK

Conseillères municipales

MM. Jean-Luc CAVALIERI, Alexandre CAVROIS, José NODA GONZALEZ, Serge PRADERVAND, Pascal RAEMY

Conseillers municipaux

**Conseil administratif**

Mme Christine RAMBACH, Maire

M. Michel APOTHELOZ, Conseiller administratif

M. Dominique NOVELLE, Conseiller administratif

**Excusé**

M. Ludovic ZBINDEN, Conseiller municipal

**Invité**

M. Barthélémy ROCH, Directeur F.I. Fides Sàrl

**Assiste**

Mme Claire SNEIDERS, secrétaire générale

**Procès-verbaliste**

Mmes Kadija LENAUD

---

**ORDRE DU JOUR**

- I. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 31 MARS 2026**
- II. **RAPPORT DE COMMISSION**
- III. **COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL ET DU CONSEIL ADMINISTRATIF**
- IV. **COMPTES 2025**
  - PRÉSENTATION
  - RAPPORT DU VÉRIFICATEUR DES COMPTES

**V. ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES (ACG) – DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 MARS 2026 :**

- FONDS INTERCOMMUNAL – CONSTITUTION, DÈS 2026, D'UNE ENVELOPPE DE CHF 800'000.00 EN FAVEUR DE SIX COMMISSIONS PERMANENTES DE L'ACG

**VI. DÉLIBÉRATION RELATIVE AU CRÉDIT BUDGETAIRE SUPPLÉMENTAIRE / ou À L'INVESTISSEMENT CONCERNANT LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT SUR DES OUVRAGES D'ART (PONTS/PASSERELLES COMMUNAUX)**

**VII. MOTIONS**

**VIII. QUESTIONS ET DIVERS**

**M. CHRISTIN**, ci-après « le Président », ouvre la séance à 20h00, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil municipal, excuse M. Ludovic ZBINDEN, Conseiller municipal et salue la présence de M. Barthélémy ROCH, Directeur de F.I. FIDES Sàrl.

**I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 31 MARS 2026**

**Le Président** demande si les membres ont bien reçu et pris connaissance du document et si celui-ci appelle des commentaires, modifications ou remarques.

**Mme MOULLET-BOUCHARDY** demande de compléter, en page 35/2026 l'intervention de M. NODA GONZALEZ, en ajoutant le mot : groupe *Aire-la-Ville* Ensemble.

En l'absence d'autre observation, **le Président** met le document au vote.

**Le procès-verbal de la séance du 31 mars 2026 est approuvé par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention.**

**II. RAPPORTS DE COMMISSION**

**Le Président** demande si des commissions ont siégé et si un rapport doit être présenté lors de la séance.

Commission culture, loisirs et mobilité

**Mme HENRIOD** informe que la commission culture, loisirs et mobilité s'est réunie le 30 mars 2026 à 19h45. Les points suivants ont notamment été traités.

**Loto des Aîné.e.s**

Madame RAMBACH a informé les membres de la commission des éléments liés à l'organisation du loto des aînés agendé au 29 avril 2026 par l'administration communale et la magistrate déléguée.

Cette manifestation inclut dorénavant une dimension intergénérationnelle avec l'engagement de jeunes (mise en place, service, aide au traiteur, loto et rangements).

Madame RAMBACH a précisé que cette nouvelle configuration vise à donner un sens commun à tous les projets portés par la commune, à assurer une meilleure cohérence et une

meilleure cohésion des manifestations et à assurer une répartition des forces dans les différentes commissions.

### **Programmation culturelle 2026**

Madame RAMBACH a informé les membres de la commission des événements ayant eu lieu en ce début d'année et de ceux prévus en 2026 et qui sont régulièrement annoncés en séance plénière.

En lien avec la programmation culturelle, Mme RAMBACH a annoncé que les communes devront définir une politique et stratégie culturelle conformément à la loi pour la promotion de la culture et de la création artistique (LPCCA). Les premiers états généraux de la culture auront lieu en automne 2027.

### **tpgFlex – Projet ULTIMO**

Madame RAMBACH a informé que le niveau d'information était totalement différent entre communes de la Champagne (certaines communes se sont opposées, d'autres n'ont pas encore répondu ou n'étaient pas au courant). Mme RAMBACH a envoyé un courrier en ce sens à l'OCT. Bien que le Conseil municipal ait accueilli le projet favorablement au mois de mars, Aire-la-Ville ne pourra pas le porter seule.

### **Commission finances**

**M. NODA GONZALEZ** informe que la commission finances s'est réunie le 27 avril et le 6 mai 2026, à 20h00. Les points suivants ont notamment été traités.

#### 1. 27 avril 2026

- **Parcelle 1533 – Truchet**

Les membres de la commission ont pu prendre connaissance d'un dossier complet, faire leurs remarques et poser leurs questions. Les membres de la commission sont tous convaincus de l'intérêt, pour la Commune, d'acquérir cette parcelle.

**Les membres de la commission finances ont validé à l'unanimité (soit 5 voix pour, 0 contre, 0 abstention) l'acquisition de la parcelle n° 1533** et invitent les membres du Conseil municipal à voter favorablement la délibération qui leur sera soumise.

- **Comptes 2025**

**Les membres de la commission finances ont pris connaissance et ont validé à l'unanimité (soit 5 voix pour, 0 contre, 0 abstention) les comptes 2025, avec un résultat négatif de CHF 217'061.79** et invitent les membres du Conseil municipal à voter favorablement la délibération qui leur sera soumise.

#### 2. 6 mai 2026

- **Investissements – décomptes de construction**

Les membres de la commission ont pu prendre connaissance des dossiers complets, faire leurs remarques et poser leurs questions.

**Les membres de la commission ont validé à l'unanimité (soit 5 voix pour, 0 contre, 0 abstention) les 3 décomptes de construction (toiture de la salle Duvillard/ancienne école), patinoire inline et 64, rue du Vieux-Four.**

Ils invitent le Conseil municipal à accepter les délibérations relatives aux dépassements de crédit pour la patinoire inline et le 64, Vieux-Four.

- **Ouvrages d'art / ponts-passerelles**

Les membres de la commission ont pu prendre connaissance du dossier complet, faire leurs remarques et poser leurs questions.

**Les membres de la commission ont validé à l'unanimité (soit 5 voix pour, 0 contre, 0 abstention) de présenter au Conseil municipal une délibération pour un crédit budgétaire supplémentaire en 2026 (CHF 99'000).**

**Le Président** remercie pour les rapports.

---

### **III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL ET DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

#### Famille de Dominique NOVELLE

**Le Président**, en son nom et celui du Conseil municipal, tient à présenter toutes ses condoléances à M. NOVELLE pour le décès de sa maman, et à toute sa famille dont M. ZBINDEN fait partie.

Le Président passe la parole à **Mme RAMBACH**.

#### Concert du 25 avril 2026 / annulé

Le concert du 25 avril qu'elle avait annoncé lors de la dernière séance, avec distribution de flyers aux membres du Conseil municipal, a été annulé, les deux artistes ayant eu successivement des difficultés personnelles qui les ont empêchés de se produire. Elle signale que la distribution des flyers dans les boîtes aux lettres était déjà en cours lorsqu'elle a pu l'interrompre. Certains habitants ont toutefois peut-être reçu la communication relative à cet événement.

#### Loto des Aînés

Le loto des Aînés du mercredi 29 avril s'est bien déroulé avec près de 90 inscriptions et des jeunes engagés dans l'organisation, au service du repas et aux jeux, ce qui a permis des échanges intergénérationnels conviviaux, appréciés tant par les jeunes que les aînés.

#### Association des Communes de la Champagne pour une aide au centre de formation de Pô

L'Assemblée générale de l'association se tiendra le jeudi 4 juin 2026, laquelle vient en aide à un centre de formation au Burkina Faso. À titre personnel, **Mme RAMBACH** s'y rendra et invite les personnes intéressées à l'accompagner.

### Coq'Info – atelier

Un atelier Coq'Info organisé pour les jeunes par le BUPP et différents partenaires a eu lieu le jeudi 7 mai 2026 sur la thématique du *passage à la maturité et cap vers l'emploi*.

### tpg/CFF

Les travaux sur les voies de train entre Genève et La Plaine ainsi que les travaux du Pont de Peney donneront lieu à une information précise et à jour dans le prochain bulletin d'information communal qui contiendra tous les parcours de déviation proposés par le canton.

Le Président passe la parole à **M. NOVELLE**.

### Condoléances

M. NOVELLE remercie le Président de lui avoir adressé ses condoléances en son nom personnel et du Conseil municipal. Il tient également à remercier les personnes qui lui ont adressé un message par courriel, courrier ou encore WhatsApp. M. NOVELLE a été très touché par cette marque d'attention. Il remercie par ailleurs le secrétariat de la mairie pour l'organisation de la procédure dans le cadre de ce deuil.

Le Président passe la parole à **M. APOTHELOZ**.

### Salle polyvalente / nouveau mobilier

Le mobilier de la salle polyvalente a été livré et installé dans les temps. L'utilisation de ce dernier a toutefois mis en évidence une usure du revêtement des chariots qui sont d'époque. Afin de prévenir des traces et des rayures sur le nouveau mobilier, il a été décidé de mettre de la moquette sur ces chariots.

**M. APOTHELOZ** informe que ce travail a déjà été réalisé et occasionnera un petit dépassement de l'investissement d'environ CHF 3'500.00.

### Défibrillateur / cours premiers secours

Le premier cours de premiers secours a eu lieu samedi 9 mai, dispensé par SwissMedSolutions et a rencontré un franc succès avec 24 participants, échelonnés dans les âges entre 10 et plus de 80 ans. Ces personnes ont suivi une formation complète pour le premier secours, le massage cardiaque et l'utilisation du défibrillateur. Le cours étant d'une durée conséquente, soit sur 4 heures, il a débouché sur une certification des participants.

**M. APOTHELOZ** annonce que ce cours sera probablement remis au budget 2027, répondant visiblement à une véritable attente.

### Pickleball

**M. APOTHELOZ** rappelle que ce jeu, qu'il a déjà eu l'occasion de présenter, s'apparente au tennis.

Ce dernier va se pratiquer sur le terrain de mini tennis et fera l'objet de trois journées d'initiation le 7 juin, le 19 juillet et le 6 septembre entre 10h00 et 12h00. Une information paraîtra dans le journal communal de juin 2026.

**M. APOTHELOZ** ajoute qu'un partenariat est en cours, entre le Tennis club et l'association de Pickleball pour dispenser une initiation aux enfants qui participeront au camp d'une semaine organisé à la mi-août par le Tennis club.

---

#### **IV. COMPTES 2025**

- PRÉSENTATION
- RAPPORT DU VÉRIFICATEUR DES COMPTES

Les membres du Conseil municipal ont pu prendre connaissance des comptes, annexes et rapport de l'organe de contrôle en préambule de la séance.

**Le Président** passe la parole à M. NOVELLE.

**M. NOVELLE** se tient à disposition pour les questions, de même que M. ROCH et Mme SNEIDERS, sur cet exercice qui présente un résultat déficitaire de CHF 217'000.00, situation qui n'était pas arrivée depuis 30 ans.

**Mme MOULLET-BOUCHARDY** s'arrête, sur l'annexe 16, à la page 1 et 3 sur les indicateurs financiers relatifs à la dette nette en francs par habitant, ainsi qu'au taux d'endettement net. Elle remarque que la valeur moyenne du taux d'endettement est en nette hausse et se demande donc si la Commune doit s'inquiéter. Sa remarque vaut aussi pour la dette nette par habitant. **M. NOVELLE** fait remarquer qu'il s'agit de chiffres négatifs, qui, par conséquent, offrent une autre lecture positive pour la Commune. Mme MOULLET-BOUCHARDY remercie pour la précision qui la rassure.

**M. RAEMY** a pu poser ses questions en commission des finances, et a obtenu toutes les réponses à ses interrogations. Il fait remarquer toutefois le fait que des commissaires avaient été pas mal chahutés en novembre et décembre 2024, lors de l'établissement du budget 2025, lorsqu'ils avaient signalé ne pas être favorables à ce budget qu'ils considéraient avec des recettes trop positives au vu de la tendance actuelle. Le Conseil administratif avait alors exprimé le fait qu'il s'agissait d'une opportunité politique. À la lumière du résultat 2025, **M. RAEMY** tient à relever que les craintes de certains commissaires se révèlent justes, même s'il concède que cet exercice négatif est le premier en 30 ans. Se référant au tableau des provisions, il signale que la perte de CHF 217'000.00 donne lieu à une dissolution tout à fait légale, mais de CHF 192'000.00 utilisée pour atténuer la perte. Il convient également de faire remarquer qu'une centaine de milliers de francs n'ont pas été dépensés pour les routes, pour des raisons techniques, et que leur planification a donc été reportée. En tenant compte de ces éléments, **M. RAEMY** estime que la perte réelle est de CHF 617'000.00.

**M. RAEMY** signale que les membres de la commission finances ont pu constater que les comptes 2025 étaient bien tenus, du fait que l'ensemble des coûts ont été à la hauteur du budget, mais que les recettes fiscales sont en dessous de l'escompté, comme le craignait la commission. Le but de son intervention n'est pas de polémiquer, mais de faire en sorte que l'administration tienne compte de ces paramètres lors de l'établissement du budget 2027.

**M. NODA GONZALEZ** ne se rallie pas tout à fait aux propos de M. RAEMY, et lui rappelle que des informations sont de nature confidentielle, appartenant à la commission des finances. Il se demande donc si la bonne pratique permet de partager ces éléments en plénière. **M. RAEMY** fait remarquer que les CHF 192'000.00 qu'il a énoncés figurent dans le rapport transmis aux membres du Conseil municipal.

**Le Président**, constatant que M. RAEMY fait référence à des chiffres qui figurent dans des documents en possession du Conseil municipal, ne voit pas d'obstacle à la présente discussion.

**M. ROCH** mentionne la ligne des impôts des personnes morales qui présente un chiffre négatif. Il explique qu'Aire-la-Ville avait touché la somme de CHF 200'000.00 en 2024 destinée à une autre commune, à la suite d'une erreur de l'administration cantonale. Ce montant a donc été supprimé en 2025.

En ce qui concerne les provisions, **M. ROCH** explique que la Commune reçoit en fin d'année un montant d'impôt dû par tous les contribuables. À la fin 2024, cet impôt à hauteur d'environ CHF 1'500'000.00, a légalement permis de constituer une provision, autorisée à hauteur de 30 %, ce qui représente CHF 465'000.00. À la fin 2025 les créances étaient de CHF 1'300'000.00 ce qui a généré une diminution de cette provision de CHF 60'000.00, avec en plus une provision abaissée à 20 % (CHF 130'000.00). Il en résulte une dissolution de CHF 192'000.00 qui est un revenu pour la Commune.

**Mme HENRIOD** souhaitant savoir si cette évolution de l'impôt sur les personnes morales découle du départ d'une entreprise. **M. ROCH** répond que la diminution 2025 est due à la rétrocession des CHF 200'000.00 attribués par erreur à Aire-la-Ville par l'administration cantonale.

M. ROCH pointe également une légère baisse de l'impôt des personnes physiques, soit CHF 100'000.00 en moins par rapport à 2024 et signale que les impôts 2025 sont inférieurs de CHF 200'000.00 par rapport au budget. Il s'agit à ce stade d'une simple estimation, étant donné que les avis de taxation ne sont pas encore établis par le Canton.

**Mme HENRIOD** invite à la vigilance par rapport au budget qu'il va falloir construire avec environ CHF 300'000.00 en moins que les autres années.

**M. NOVELLE** s'étant préparé à la remarque de M. RAEMY, a préparé une note – qui permet de recontextualiser les chiffres/décisions dans le cadre de l'élaboration du budget 2025 – dont il délivre le contenu :

Il rappelle qu'à l'époque de l'établissement du projet de budget 2025, le groupe de l'Entente avait déposé une motion pour proposer une baisse du centime additionnel de 50 à 49. Vu l'état des finances communales à ce moment, le centime a donc été maintenu à 50.

Une deuxième motion est ensuite arrivée « pérennisons ensemble le patrimoine communal de la commune », laquelle demandait d'augmenter le soutien annuel pour la Fondation communale pour le chauffage de CHF 40'000.00 à CHF 90'000.00. Cette motion a été refusée.

Au niveau de l'impôt sur les personnes physiques, **M. NOVELLE** rappelle que la population a accepté (lors d'une votation cantonale) en novembre 2024 une baisse des impôts. L'administration fiscale a ainsi demandé à la Commune d'inclure dans son budget une baisse des recettes de CHF 240'000.00. De plus, selon les dernières estimations fiscales du 30 octobre 2024, une baisse des recettes supplémentaire de CHF 130'000.00 a été annoncée par le canton.

Dans un souci de transparence, l'Exécutif a communiqué au Conseil municipal sa compétence, conformément à la loi, la possibilité d'augmenter le montant des recettes. Dans le cadre du budget 2025, les recettes ont été augmentées de 5 %. La démarche a été mal perçue par certains, ce qu'il déplore, sachant que de nombreuses Communes ne se sont pas inscrites dans une telle transparence. Il rappelle que cette augmentation de 5 % avait pour but

de répondre à de nombreuses prestations demandées et utiles à la Commune, tout en présentant un budget à l'équilibre.

L'Exécutif a travaillé sur ce budget et a présenté en commission des finances des économies pour CHF 75'000.00 validées par cette dernière.

Un groupe de la commission finances, composé de Mme MOULLET-BOUCHARDY, M. et Mme HENRIOD et M. JOYE, a également présenté un budget à l'équilibre, avec une hausse des recettes fiscales de 3.3 %, ce qui représentait CHF 131'000.00, contre les 5 % proposés par l'Exécutif, soit CHF 150'000.00.

Lors de la commission des finances du 6 novembre 2024 les personnes précitées ont présenté un budget comprenant CHF 98'000.00 d'économies, dont CHF 75'000.00 ont été validées.

En conclusion l'Exécutif n'a commis aucune erreur en prenant la décision d'augmenter les recettes fiscales. **M. NOVELLE** souligne que la Commune d'Aire-la-Ville a des finances saines. En effet, malgré des investissements à hauteur de CHF 1'000'000.00 en 2025, les liquidités ont augmenté de CHF 300'000.00 à fin 2025 par rapport à fin 2024. La Commune a également une grande maîtrise de ses charges, n'ayant pas dépensé CHF 350'000.00 de charges pourtant inscrites au budget 2025.

**M. RAEMY**, comme énoncé dans sa première intervention, ne souhaite pas refaire le passé. Il précise que son propos n'est pas une attaque à charge, mais réitère que la surestimation de recettes appliquée par l'Exécutif lui paraît peu prudente et judicieuse, sachant que la Commune serait confrontée à des difficultés. Il ajoute que les Conseillers municipaux tentent de trouver des pistes et des solutions à partir des éléments qu'ils ont à leur connaissance, et que leur visibilité sur les comptes ne peut donc pas atteindre le même niveau de détails que celui de l'Exécutif ; il ne trouve donc pas très juste que la « patate chaude » soit retournée au Conseil municipal. **M. RAEMY** tient par ailleurs à préciser que les lignes budgétaires économisées sont des reports d'investissement et que les prestations aux habitants n'ont pas été impactées. Il concède à **M. NOVELLE** que les charges et les dépenses ont été fidèles au budget, raison pour laquelle son propos ne porte pas sur ces éléments. Il invite juste l'Exécutif à la prudence dans le cadre du prochain budget, par rapport à la surestimation de recettes fiscales.

**M. NOVELLE** rappelle qu'un groupe a également réalisé cette surestimation comme évoquée dans sa précédente intervention, même si elle a été faite dans une moindre mesure.

**Mme HENRIOD** revient sur son appel à la prudence dans le cadre du prochain exercice budgétaire, raison pour laquelle elle exprime une certaine crainte par rapport à cette compétence de l'Exécutif qui lui permet de consentir à des augmentations de recettes.

**M. NOVELLE** constate qu'au final, en supprimant les CHF 200'000.00 qui résultent d'une erreur de l'administration cantonale, la perte de la commune ne s'élève qu'à CHF 20'000.00.

À la question de Mme MANZI RODRIGUES, **M. NOVELLE** indique que le budget global de la Commune est de CHF 6 mio. Mme MANZI RODRIGUES invite donc le Conseil municipal à une mise en perspective, constatant que la discussion porte sur une perte de CHF 20'000.00 sur un budget de CHF 6 mio. Par ailleurs, elle rappelle que la Commune dépend également des estimations transmises par l'administration fiscale cantonale, données qui compliquent la projection de recettes.

**M. ROCH** explique qu'au moment du bouclage des comptes 2025, l'administration fiscale fournit une première estimation des recettes fiscales 2025, ainsi qu'un correctif des années

précédentes. Pour l'année 2024, le correctif porte sur 78% des déclarations d'impôt, sachant que les dernières sont souvent celles qui rapportent le plus et qui sont les plus compliquées à traiter. Par conséquent, au moment du bouclage 2026 il y aura encore une modification des impôts 2024.

**M. ROCH** informe s'être rendu dernièrement à l'administration fiscale cantonale (AFC) avec M. NOVELLE. Il a été confirmé que le Conseil administratif aura encore un contact avec l'AFC prochainement pour avoir la liste des gros contribuables dans l'objectif de parvenir à une estimation un peu plus précise des recettes lors de l'élaboration du budget 2027. En revanche il s'agit de données confidentielles que seul le Conseil administratif peut recevoir.

**M. RAEMY** rappelle que CHF 130'000.00 ont été affectés artificiellement à juste titre, ce qui signifie que la perte est supérieure à CHF 20'000.00. Il a bien conscience qu'il n'y a pas péril en la demeure mais réaffirme la nécessité de s'inscrire dans une dynamique de prudence dans le cadre du prochain exercice budgétaire, et qu'à titre personnel, il n'adhère pas au fait de gonfler des chiffres de manière artificielle, en particulier dans le contexte actuel.

**M. NODA GONZALEZ** relève la bonne tenue des comptes, et rappelle qu'il convient de tenir compte de certains éléments contextuels sur lesquels la Commune n'a pas beaucoup de prise. Il ne voit donc pas quelle erreur a été commise par l'administration communale.

**M. RAEMY** ne parle pas de faute, mais appelle juste à une certaine vigilance en matière d'estimation des recettes fiscales.

**Le Président** clôt le débat.

Ci-après, le rapport de l'organe de révision qui n'a pas été lu en séance plénière, avec l'accord des membres du Conseil municipal, ceux-ci ayant déjà pu prendre connaissance de ce document.

---

### **Opinion d'audit**

*Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la commune d'Aire-la-Ville comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.*

*Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.*

### **Fondement de l'opinion d'audit**

*Nous avons effectué notre audit des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit 60 Audit et rapport de l'auditeur des comptes communaux (RA 60) ainsi qu'aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilité de l'organe de révision relative à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la commune, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.*

*Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.*

### **Responsabilités des magistrats communaux relatives aux comptes annuels**

*Les magistrats communaux sont responsables de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Ils sont en outre responsables des contrôles internes qu'ils jugent nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.*

### **Responsabilité de l'organe de contrôle**

*Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes, à son règlement d'application, aux NA-CH ainsi qu'à la RA 60 permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.*

*Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux NA-CH et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :*

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.*
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.*
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.*
- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.*

*Nous communiquons aux magistrats communaux notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.*

### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément à l'art. 71 al 2 du règlement de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

#### **Recommandation**

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis

FIDUSAFE SA  
Yvette FAVRE PARMENTIER  
Expert-Réviseur agréé  
Reconnaissance MCH2  
Réviseur responsable

Les comptes 2025 seront soumis au vote du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

---

#### **V. ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES (ACG) – DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 MARS 2026**

- FONDS INTERCOMMUNAL – CONSTITUTION, DÈS 2026, D'UNE ENVELOPPE DE CHF 800'000.00 EN FAVEUR DE SIX COMMISSIONS PERMANENTES DE L'ACG

**Le Président** demande s'il y a des remarques et questions. Sans remarque, il met au vote la décision susmentionnée.

**La décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 25 mars 2026 est acceptée par 11 pour, 0 contre, 0 abstention.**

---

#### **VI. DÉLIBÉRATION RELATIVE AU CRÉDIT BUDGETAIRE SUPPLÉMENTAIRE / ou À L'INVESTISSEMENT CONCERNANT LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT SUR DES OUVRAGES D'ART (PONTS/PASSERELLES COMMUNEAUX)**

**Le Président** passe la parole à M. NOVELLE, qui apporte des éléments explicatifs sur ce dossier.

**M. NOVELLE** explique qu'il y a deux ou trois ans le Canton a fait l'état des lieux des petites passerelles du territoire communal qui a donné lieu à un rapport. 5 ouvrages se trouvent à Aire-la-Ville, parmi lesquels certains nécessitent des interventions un peu plus conséquentes.

**M. NOVELLE** précise qu'une somme a été affectée au budget 2025, mais que la ligne n'a pas été dépensée du fait que le processus a été retardé au niveau du Département et que le Service de la pêche a émis un préavis négatif pour une question de temporalité, les travaux ayant été planifiés dans une période où les poissons se baladent dans les cours d'eau.

Sans autre remarque, **le Président** met au vote la délibération pour un crédit budgétaire supplémentaire en 2026.

#### **Exposé des motifs**

---

## Ouvrages d'art (ponts et passerelles) / assainissement

### Historique

- 2023  
Le Canton (office cantonal du génie civil), dans le cadre d'une inspection, a demandé à la Commune d'Aire-la-Ville de remettre une évaluation de l'état de ces ouvrages d'art (selon plan annexé).

#### Intervention à prévoir

1. Pont du chemin des Picolates
2. Passerelle du Moulin-de-la-Ratte
3. Passerelle en amont du Moulin-de-la-Ratte

#### Entretien régulier par la Commune

4. Passerelle du Nant des Picolates
5. Pont du Bois de Treulaz

Pour rappel et en urgence en 2024, la Commune a fait installer, sur le pont du chemin des Picolates, une interdiction de circuler au plus de 3,5t.

- 2024 et 2025  
Des sommes sont prévues aux budgets 2024 et 2025 pour les honoraires d'ingénieurs et les travaux (2025).

### Coût

Pour exécuter l'étude et remettre le rapport d'évaluation demandé par le Canton, la Commune a mandaté le bureau d'ingénieurs T Ingénierie SA. Ce rapport a été validé par le Canton.

- 2023-2024-2025  
Dans le cadre des budgets de fonctionnement, la Commune a payé les honoraires à T Ingénierie SA pour l'étude et déposer la requête en autorisation de construire.
- 2025  
Une somme de CHF 100'000.00 a également été prévue, dans le cadre du budget de fonctionnement, pour l'exécution des travaux liés à cet assainissement.

Ces travaux n'ont pas pu être réalisés en 2025, notamment à cause de lenteurs administratives en lien avec l'obtention de l'autorisation de construire en force et également de l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) plus particulièrement le service de la pêche qui a imposé de réaliser les travaux entre mai et septembre pour des questions de préservation de la faune aquatique – alors que ceux-ci étaient prévus à l'automne 2025.

- 2026  
Ces travaux doivent être exécutés.  
L'entreprise mandatée attend la validation communale pour débiter les travaux.

Une intervention doit être effectuée sur 3 ouvrages :

| Ouvrages                                  | Prix<br>CHF      |
|-------------------------------------------|------------------|
| Passerelle du Moulin-de-la-Ratte          | 27'772.00        |
| Passerelle en amont du Moulin-de-la-Ratte | 18'782.00        |
| Pont du chemin des Picolates              | 28'370.00        |
| TVA 8,1%                                  | 6'069.00         |
| <b>Total</b>                              | <b>80'993.00</b> |
| Divers et imprévus                        | 14'000.00        |
| T Ingénierie (honoraires)                 | 4'000.00         |
| <b>Total</b>                              | <b>99'000.00</b> |

vu l'exposé des motifs,

vu le rapport de la commission finances du 12 mai 2026,

conformément aux art. 30, al. 1, let. t et 93 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

## D É C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2026 de 99'000 F destiné aux travaux d'assainissement des ponts/passerelles :
  - Passerelle du Moulin-de-la-Ratte
  - Passerelle en amont du Moulin-de-la-Ratte
  - Pont du chemin des Picolates
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultat 2026 sur le compte 6150.00.31410.00.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

**La délibération est acceptée par 11 pour, 0 contre, 0 abstention.**

## VII. MOTIONS

**Le Président** demande si quelqu'un souhaite déposer une motion.

Aucune motion.

## VIII. QUESTIONS ET DIVERS

**Le Président** demande s'il y a des questions et divers.

Centre de logistique civile et militaire

**M. RAEMY** a apprécié la journée portes ouvertes de ce lieu, qui a permis à la population de découvrir un univers généralement peu visible.

**Mme RAMBACH** indique que 150 personnes ont participé à cette journée.

Chemin des Ecrevisses/chemin Pré-Gabet

**M. PRADERVAND** a été interpellé concernant la jonction entre le chemin des Ecrevisses et Pré-Gabet, du fait que de plus en plus de deux-roues utilisent ce raccourci. Le passage de vélos ne pose pas vraiment souci, mais il se trouve que des motos et scooters empruntent également ce tronçon, ce qui s'avère plus problématique d'un point de vue sécuritaire, notamment au regard des enfants qui fréquentent le lieu.

Il lui a donc été demandé si la Commune avait la possibilité de poser une chicane avec barrière qui laisse passer les piétons, afin de couper le flux actuel de deux-roues qui passent à une vitesse déraisonnable. L'idée n'est donc pas d'empêcher l'accès des deux-roues mais de limiter leur vitesse.

**M. NOVELLE** ne peut pas apporter une réponse ce soir et va se renseigner.

Parking situé en face de l'usine des Cheneviers

**M. NODA GONZALEZ** s'enquiert de la possibilité de lancer une pétition auprès des SIG pour qu'ils ferment leur parking en face de l'usine, afin d'éviter les nuisances nocturnes générées par des rodéos de voitures transformées ou de motos.

**M. CAVROIS** relève que ces rodéos avaient auparavant lieu après le barrage mais que des barrières ont ensuite été posées pour y remédier, ce qui a donné lieu à un déplacement des véhicules sur le parking. Il pense donc qu'en fermant ce parking, les véhicules se déplaceront dans un autre parking existant, caché derrière les buissons. Pour lui, la proposition de fermeture de M. NODA GONZALEZ ne ferait que déplacer le problème.

---

Sans autre commentaire, **le Président** clôt la séance à 21h00